

LOCATION DE VOILIER

CONTRAT DE LOCATION DE BATEAU DE PLAISANCE

Conforme aux recommandations du Syndicat National des Loueurs

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

LE LOUEUR : *Charles d'Esclercs*
2139 Rte de Grasse
06600 Antibes

& LE LOCATAIRE Nom :
Adresse :

loue à Mr
qui accepte le catamaran dénommé **AaKa**

pour la période du.....à.....- au.....à.....heures

Conditions:

1° acompte à verser à la réservation de 30% du montant total soit ... €

Le solde au plus tard lors de l'embarquement.

Frais d'annulation

Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la location, si les conditions météorologiques ne permettent pas d'effectuer la sortie. En cas d'annulation ou si pour des raisons techniques l'activité ne peut avoir lieu et ne peut pas être reportée, le règlement de la location sera restitué sans autres indemnités.

En cas d'annulation de la part du client :

- plus de 30 jours avant la date : pas de frais
- de 30 jours à 7 jours avant la date : facturation de 30 % du montant total de la location

moins de 7 jours avant la date : facturation de la totalité de la location.

Sont compris dans la prestation : la location du bateau et l'encadrement, les assurances R.C et individuelle passager, le matériel de protection individuelle (gilet et coupe-vent), les rafraîchissements à bord, Palmes-Masques-Tubas.

Ne sont pas compris les repas et boissons alcoolisées.

Au prix TTC de: €

La valeur déclarée du bateau est de **45 000 €**.

Port d'embarquement et débarquement :

Signature du Loueur :

Signature du Locataire :